



**Pour une politique juste et efficace mise délibérément
au service de l'Homme, à commencer par le plus démuné.
Association loi 1901**

**Numéro d'identification au Registre des représentants d'intérêts de la Commission européenne :
80639932683-56**

6 janvier 2010

Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »

La Commission Européenne a publié le 24 novembre 2009, un document intitulé : **consultation sur la future stratégie « UE 2020 »**. Les réactions doivent lui parvenir avant le 15 janvier 2010. Le Comité Pauvreté et Politique demande que cette stratégie soit complétée sur deux points :

- Réinscrire l'objectif d'éradication de la pauvreté à échéance 2020, comme c'était le cas en l'an 2000.
- Prévoir la mise en place rapide d'une réforme du PIB, sans lequel aucune économie durable ne pourra voir concrètement le jour.

1 – L'ABSENCE DE TOUTE REFERENCE A L'ERADICATION DE LA PAUVRETE DANS LES OBJECTIFS 2020 EST INACCEPTABLE ET DECREDIBILISE L'UNION EUROPEENNE

A - Pourquoi inacceptable ?

En 2000, l'éradication de la pauvreté figurait parmi les objectifs de l'UE pour 2010 : cet objectif a été discrètement supprimé en 2005, ce qui est totalement injustifié.

1 – Sur son site internet, la Commission précise que 80 millions d'Européens (soit plus de 15 % de la population) vivent en deçà du seuil de pauvreté. Elle précise que pour 8 % des Européens, avoir un emploi ne suffit pas pour sortir de leur pauvreté (phénomène des travailleurs pauvres). L'article 23-3 de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme (1948) constitue le cadre d'une juste rémunération du travail : la dérive actuelle indique la nécessité d'un réajustement urgent au moins au sein de l'U.E.

Ajoutons que plusieurs centaines de milliers de citoyens Européens sont réduits à dormir dehors, comme des bêtes sauvages.

Cette absence de sécurité de base, tolérée depuis plusieurs décennies dans l'U.E. – y compris dans ses pays fondateurs les plus riches – est un camouflet odieux à l'article 25-1 de la même Déclaration.

2 - Pour compléter ce bilan, rappelons qu'à l'heure de la mondialisation des échanges, de la libre circulation des marchandises, de la haute technologie appliquée à l'industrie alimentaire et pharmaceutique, la planète compte **un milliard d'affamés (soit une personne du six !)** et qu'ils sont deux milliards à souffrir de carences alimentaires¹.

Est-il juste, est-il convenable que l'U.E. joue un rôle majeur dans les négociations sur le commerce mondial (O.M.C.) mais ne se sente pas concernée dans sa stratégie à 2020 par le milliard d'affamés de la planète, et « baisse les bras » sur la pauvreté en Europe?

Combien de temps cela peut-il durer ? Quelle crédibilité pour l'U.E. et ses valeurs humanistes ? Comment créer une Europe forte, rayonnante de ses valeurs humanistes dans le monde si elle se coupe de ses racines ?

Pour sortir de ces paradoxes que l'avenir incertain rend de plus en plus insupportable à nos sociétés du savoir, mais aussi à celles des pays émergents qui gagnent en conscience politique, un changement de cap novateur s'impose. Il inclut l'objectif d'éradication de la pauvreté, il se fonde sur une économie au service de l'homme et non de la finance et des financiers ; évaluée à l'aune du bien-être des populations.

B – L'enjeu est clair : soit la Loi du plus fort, soit le développement durable.

En l'an 2000, au moment de l'élaboration de la stratégie de l'union européenne à 2010, les Etats ont souhaité que l'Europe soit l'entité la plus compétitive du monde sur le plan des idées et du savoir, **mais ont exigé qu'elle apporte parallèlement une contribution décisive à l'éradication de la pauvreté.**

En 2005, sous la pression de lobbies, on est revenu à une conception plus ultralibérale, affirmant qu'il faut d'abord être compétitif et avoir de la croissance, pour mettre en place une politique sociale avec les surplus.

Or, cette conception ne fonctionne pas, car la création de richesse n'implique pas mécaniquement le partage de cette richesse. Tout est là. Les pays les plus libéraux ont les taux de pauvreté les plus élevés. Depuis 20 ans, on n'a jamais produit autant de richesses, mais elles ne sont pas réparties équitablement. Les inégalités augmentent comme jamais, (entre le Nord et le Sud, et au sein des pays riches) sans réduction significative de la pauvreté².

Le vocabulaire ambiant n'est pas étranger à cette évolution. On ne parle jamais de la Loi du plus fort, mais toujours de la «liberté». On ne relie jamais entre eux les mots «liberté», «responsabilité» et «intérêt général». Or, l'un ne va pas sans les autres.

Cette absence de lien mécanique entre les trois mots, ajoutée à la cupidité de certains pouvoirs, et aux possibilités de chantage offertes par la mondialisation³ (délocalisations industrielle, fiscale et financière) conduit à la Loi du plus fort, et aux injustices flagrantes que nous connaissons aujourd'hui. La justice la plus élémentaire suppose donc de repenser et corriger les dérives de notre modèle de partage de la valeur ajoutée et **la répartition des revenus** qui en découle, pour le bien-être des peuples d'Europe.

Si l'économie est essentielle, elle n'est qu'un des trois piliers du développement durable. Le choix du développement durable⁴ nous invite à chausser des lunettes en 3D où développement économique, social, et environnemental, désormais clairement identifiés, se retrouvent pour nous donner un avenir.

¹ Source : FAO

² Plus les inégalités augmentent, plus la pauvreté augmente. Cf les Etats Unis comparés à l'Europe du Nord.

³ Voir l'exemple du président d'une grande banque qui menace de délocaliser son siège social (actuellement à Londres) si le Premier Ministre Gordon Brown maintient son objectif de plafonnement des bonus...

⁴ Yves Lichtenberger, professeur à l'université Paris-Est (IRES Avril 2009)

Or qu'on le veuille ou non, volontairement ou pas, l'Union Européenne a consolidé la Loi du plus fort en 2005, en supprimant l'objectif d'éradication de la pauvreté, pour en faire un sous produit de l'économie. C'est de nouveau un paradoxe inacceptable au regard du développement durable : l'U.E. a oublié cette maxime anticipatrice proposée par le professeur Hans JONAS⁵ « *Agis de telle sorte que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une authentique vie humaine sur terre* ».

C – La Loi du plus fort est juridiquement incompatible avec le traité de Lisbonne, le développement durable et nos engagements internationaux.

Nous le démontrons dans l'annexe ci-jointe.

Si d'éminents juristes contestaient notre démonstration, cela signifierait que le Traité de Lisbonne, et nos engagements internationaux sont en réalité des textes hypocrites, ponctués de mots vides de sens, eux-mêmes insérés dans des formules creuses.

2 – L'ABSENCE DE TOUTE REFERENCE AU PROJET DE REFORME DU PIB REVIENT A LEGITIMER LA LOI DU PLUS FORT.

Les conclusions de la Conférence de la Commission européenne des 19 et 20 novembre 2007 (deux ans déjà !), à Bruxelles, sur le thème « dépasser le PIB » soulignaient que « Le PIB est un indicateur important de la croissance économique, mais insuffisant lorsqu'il s'agit de définir la ligne politique à suivre pour relever les défis du 21^{ème} siècle ». On ne peut donc pas en rester là pour la stratégie UE 2020 !

C'est pourquoi le Président de la République française, Monsieur Nicolas Sarkozy, a proposé à la Sorbonne le 14 septembre 2009, lors de la remise officielle du rapport Stiglitz⁶ des bases politiques novatrices. Dès la première phrase du discours du Président de la République, le ton était donné :

« J'ai une conviction profonde : nous ne changerons pas nos comportements si nous ne changeons pas la mesure de nos performances. Et nos comportements doivent absolument changer ».

La suite est encore plus explicite :

... « Mesdames et Messieurs, comment ne pas voir que nous avons un problème ? Dans le monde entier, les citoyens pensent qu'on leur ment, que les chiffres sont faux, qu'ils sont manipulés... Et ils ont quelques raisons d'être dans cet état d'esprit... Pendant des années les statistiques ont affiché une croissance économique de plus en plus forte comme une victoire sur la pénurie, jusqu'à ce qu'il apparaisse que cette croissance, en mettant en péril l'avenir de la planète, détruisait davantage qu'elle ne créait. Comment tous ceux auxquels on demande maintenant de faire des efforts et des sacrifices pour changer leur mode de vie avant qu'il ne soit trop tard, ne se sentiraient-ils pas trompés ?...

...Le problème vient de ce que le monde, la société, l'économie ont changé et que la mesure n'a pas assez changé.

Le problème vient de ce que l'on a fini, sans toujours s'en rendre compte, par faire dire à la statistique et la comptabilité ce qu'elles ne disaient pas, ce qu'elles ne pouvaient pas dire.

⁵ JONAS Hans, *Le principe de responsabilité*, Paris, Le Cerf, 1995

⁶ La version intégrale de ce discours peut-être consultée sur le site du Comité Pauvreté et Politique : www.pauvrete-politique.com. On y trouvera également la synthèse des conclusions du rapport Stiglitz, ainsi que le plan de cette synthèse.

*Le problème vient de ce que l'on a fini par prendre la représentation de la richesse pour la richesse elle-même, la représentation de la réalité pour la réalité elle-même. **Mais la réalité finit toujours par se venger.***

La crise financière l'a largement rappelé aux populations :

On peut pendant longtemps ne pas payer le vrai prix de la rareté ou le vrai prix du risque tout en ayant la conviction du contraire, mais un jour il faut quand même les payer et ce jour là, la facture est beaucoup plus lourde parce que les comportements fondés sur un calcul économique erroné auront accru la rareté et le risque.

*C'est bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. **Nous avons construit une religion du chiffre. Nous nous y sommes enfermés. Nous commençons à apercevoir l'énormité des conséquences de cet enfermement...***

*... Ce que traite ce rapport, ce sont des questions qui ne concernent pas seulement les économistes, les statisticiens, les comptables, **mais qui concernent aussi la politique et par conséquent tout le monde** ».*

Preuve est faite que ce sujet est hautement stratégique. Il implique les institutions européennes :

*« Je le dis pour que ce soit bien clair : réunir cette Commission, recevoir ce rapport, est pour moi un acte politique. Je veux dire un acte qui engage la responsabilité politique. **Un acte qui engage la France.***

*Le débat sur les conclusions de ce rapport, la France l'ouvrira partout. **Elle le mettra à l'ordre du jour de toutes les réunions internationales, de toutes les rencontres, de toutes les discussions qui ont pour objectif la construction d'un nouvel ordre économique, social, écologique mondial... Elle se battra pour que toutes les organisations internationales modifient leurs systèmes statistiques en suivant les recommandations de la Commission. **Elle proposera à ses partenaires européens que l'Europe donne l'exemple en les mettant en œuvre** »...***

Pour le Comité Pauvreté et Politique, la Commission doit donc impérativement inclure ce sujet dans sa stratégie à échéance de 2020 car :

- 1 il s'agit d'un sujet manifestement hautement stratégique
- 2 Nous avons besoin d'appareils de mesure indiquant la distance qui nous sépare encore d'une économie durable et solidaire, c'est à dire celle qui est prévue dans l'article 3 du Traité de Lisbonne. La Commission en est elle-même officiellement convaincue, puisqu'elle a rendu publique une communication adressée au Conseil Européen et au Parlement Européen sur ce sujet le 28 août dernier⁷,
- 3 La France souhaite que l'Europe donne l'exemple en mettant en œuvre les conclusions du rapport Stiglitz (sachant qu'il reste encore de nombreux arbitrages à effectuer, bien sûr).

⁷ communication consultable sur le site du Comité Pauvreté et Politique : www.pauvrete-politique.com.

Annexe

Pourquoi la Loi du plus fort est juridiquement incompatible avec le traité de Lisbonne, le développement durable et nos engagements internationaux.

Incompatible avec le traité de Lisbonne.

La conception suivant laquelle il faut d'abord être compétitif et avoir de la croissance, pour mettre en place une politique sociale avec les surplus, n'est pas stupide en soi. En revanche, elle est destructrice si la question de la répartition de la richesse n'est pas traitée en même temps, si l'égoïsme devient une valeur dominante, et si les responsables, n'utilisent pas la liberté qui leur est accordée pour faire preuve de responsabilité et du souci de l'intérêt général.

Les 27 Chefs d'Etat ne s'y sont pas trompés.

Les considérants.

Les considérants qui précèdent le traité de Lisbonne ont pour but de préciser la pensée des 27 Chefs d'Etat signataires. Ils servent à interpréter le traité.

Par exemple, le neuvième considérant précise que : *«déterminés à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable, et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès **parallèles** dans l'intégration économique et dans les autres domaines »...*

Ce considérant n'est pas fortuit. Il affirme que la cohésion et l'environnement ne sont pas soumis à l'économie, mais doivent progresser parallèlement à celle-ci.

L'article 3 du traité.

L'article 3 du Traité précise que le **développement durable de l'Europe** est fondé sur « une croissance économique équilibrée, la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive...

Une économie sociale de marché est-elle compatible avec des centaines de milliers d'européens SDF, et 15 % de la population sous le seuil de pauvreté monétaire ?

Une économie sociale de marché est-elle compatible avec l'existence de « travailleurs pauvres », que la Commission semble considérer comme une fatalité (dernière phrase de la page 7).

Voilà pourquoi l'absence d'objectif d'éradication de la pauvreté pour 2020 n'est pas conforme à l'esprit et à la lettre du Traité de Lisbonne. Certes, Pour faire bonne mesure, on a déclaré en 2009 que l'année 2010 serait l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion...

Mais les pauvres ne s'y trompent pas.

Incompatible avec le concept même du développement durable.

Par voie de conséquence, il n'est plus possible de partir du principe que l'environnement et le social sont assujettis à l'économie, comme ce fut le cas en 2005 lors de la révision de la stratégie de l'union européenne à 2010.

Tout ceci n'est pas nouveau. C'est après avoir constaté l'échec de ce type de stratégie et ses conséquences graves sur l'environnement et les hommes, qu'a été élaboré le concept de développement durable aux termes duquel les progrès économique, social et environnemental doivent avancer parallèlement sans que l'un soit soumis à l'autre.

Voilà pourquoi l'éradication de la pauvreté est un objectif stratégique **obligatoire**, car le **développement durable est inscrit à l'article 3 du traité de Lisbonne**.

Incompatible avec nos engagements internationaux.

La déclaration de Johannesburg.

La déclaration finale qui a suivi le sommet de Johannesburg en 2002 est très précise.

Le point 5 de cette déclaration stipule : "*A ce titre, nous assumons notre responsabilité collective, qui est de faire progresser, aux niveaux local, national, régional et mondial, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, piliers interdépendants et complémentaires du développement durable*".

Le point 11 précise : "*Nous estimons que l'élimination de la pauvreté, l'adaptation des modes de consommation et de production, ainsi que la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social sont des objectifs primordiaux de développement durable, et en sont aussi les conditions préalables*".

Tous les Etats représentés à Johannesburg sont engagés par cette déclaration.

Les engagements du millénum.

Les pays de l'union européenne ont signé les engagements du millénum visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde, à horizon 2015 (Réduire à 500 millions le nombre d'affamés).

Il est très surprenant que le document de travail de la commission ne contienne aucune considération sur la façon dont l'union européenne entend apporter sa contribution à la réalisation des objectifs du millénum.